



# GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du samedi 9 février 1793.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES

*De Londres, ce 12 février.* Le prince de Galles, qui s'étoit lié d'amitié avec le duc d'Orléans, & qui l'avoit affilié à plusieurs clubs, vient de proposer lui-même sa radiation au club (*je ne fais quoi*), c'est son nom. Il n'est sorte d'injures qu'on n'exhale contre lui ; par suite, son nom a été rayé de toutes les listes des clubs, comme un objet d'exécration.

On paroît disposé ici comme à Paris, à ne pas mettre d'embargo sur les paquebots qui vont de Douvres à Calais ; celui de Calais vient d'arriver, & nous a annoncé la nouvelle d'un embargo prochain sur tous les navires anglais & hollandais étant dans les ports de France.

*De Turin, ce 13 janvier.* Le roi de Sardaigne, par un édit publié dans ce jour, taxe tous les nobles & les feudataires à une contribution, qui porte sur leurs fonds & soulage la partie laborieuse du peuple, par une diminution d'autres taxes dont elle étoit chargée. Toute la noblesse est mécontente

de cette préférence de S. M. Sarde. Dans l'alternative d'avoir contre soi, ou le peuple, ou la noblesse, Amédée s'est décidé pour le parti nombreux. C'est le système des gros bataillons.

*De Bâle, ce 30 janvier.* La République française est bien mal servie par ses bureaux sur cette frontière. On compte ici qu'un d'un jour à l'autre les citoyens juifs, du département du Haut-Rhin, exportent la somme de 24,000 livres en espèces. L'armée, sous le commandement de Ferrières, est travaillée par l'aristocratie ; la désertion se renouvelle depuis le supplice de Louis Capet. Les officiers des ci-devant régimens suisses au service de France, & notamment ceux de Châteaueux, portent le deuil. La contenance de la majorité des seigneurs-bourgeois d'ici ne laisse pas supposer que ce soit pour le Pelletier Saint-Fargeau.

## FRANCE.

*D'Amiens, ce 7 janvier.* Les comédiens de cette ville ont donné, vendredi dernier, la première représentation de l'*Ami des Loix*, & cette pièce a

fait une sensation aussi vive qu'à Paris. Les citoyens qui s'y étoient rendus en foule, après avoir applaudi avec enthousiasme au civisme de cette pièce, en ont demandé une représentation gratuite pour la classe la moins aisée du peuple. Samedi & dimanche la pièce a été jouée, avec la même affluence & les mêmes applaudissemens. La représentation gratuite qu'on avoit demandée, & pour laquelle les citoyens aisés avoient ouvert une souscription, a été jouée hier. Les comédiens en ont donné le produit aux pauvres.

Paris, ce 8 février. Les Jacobins paroissent déterminés à faire tomber la tête de M. Roland; malgré cette détermination, quelques personnes parlent d'élever l'ex-ministre à la place de maire. On ne trouve pas leur conduite étonnante; nous sommes accoutumés, dès long-temps, à voir des hommes sans tête présider à l'administration municipale de Paris.

§. Des lettres de Hambourg assurent que le projet combiné des couronnés de Germanie est de nous affamer par terre, pendant que le Breton Georges nous affamera par mer; de sorte que, dit très-plaisamment un de nos confrères, nous serons obligés d'aller prendre chez eux les grains & de les emporter sans payer; ce qui, en vérité, est affligeant à penser. — Deux frégates hollandaises de 36 & 24 canons, un cutter & deux autres bâtimens armés, ont jetté l'ancre sur l'Escaut, devant le fort de Bath à Berg-op-Zoom; la garnison est sur la défense, & tous les postes sont renforcés. Avanthier on a dépêché un courrier pour l'Angleterre, dans un bâtiment le *Schebeningue*, tandis qu'un exprès de Londres a passé ici pour se rendre à Pétersbourg.

§. Le duc régnant de Brunswick est tombé dangereusement malade; si cette maladie a des suites, ce sera un héros de moins à combattre.

§. Lettre d'un Anglais à la Vedette.

CITOYEN,

Les Français n'ont rien à craindre, les journalistes n'ont rien à leur cacher.

„ L'on s'étend beaucoup sur les banqueroutes qui arrivent en Angleterre. On ignore donc les réglemens, auxquels tout homme, dont les affaires sont dérangées, est obligé de se soumettre dans ce pays-là. — On ne peut pas se faire inscrire, comme

banqueroutier, pour moins de deux cents livres sterling, & si l'on ne se fait pas inscrire comme tel, on est exposé à être mis en prison, pour être ensuite déporté. — Quand un homme se déclare banqueroutier, son nom paroît deux fois la semaine, pendant deux mois, dans la gazette de la Cour, où le lieu, le jour & l'heure sont indiqués aux créanciers, de s'assembler pour partager entr'eux les débris de la fortune de celui qui fait banqueroute; d'où il résulte que les petits marchands; qui ne font pas bien leurs affaires, se voient forcés, par la loi, de se déclarer en faillite. — Ainsi, que les personnes qui savent l'anglais, lisent les journaux de Londres, à l'article en question, elles verront que ceux qui font banqueroute, sont des tailleurs, des procureurs, des marchandes de modes, des gantiers, des bouchers, & autres petits commerçans. — C'est une chose bien rare d'y voir le nom d'un négociant ou d'un banquier; cela arrive quelquefois, sans doute, comme il est raisonnable de le supposer chez le peuple le plus commerçant de l'univers. — Je conclus, Vedette, en disant que je crois que, si en France l'on inséroit dans les journaux les noms des marchands d'allumettes & de salade, qui ne réussissent pas dans leur commerce respectif, l'on ne s'étonneroit plus des banqueroutes qui arrivent en Angleterre, & dont on parle tant aujourd'hui, & avec si peu de connoissance de cause. »

§. Il s'est présenté ces jours derniers à la société des Jacobins, un particulier qui a prétendu avoir trouvé le secret de vitrifier la nature animale; il présente une partie d'agneau sur laquelle il a exercé ce secret, dont la découverte seroit précieuse; enfin, il a proposé à l'assemblée d'en faire l'épreuve sur les restes de Michel le Pellerier.

§. Ferron, de Caen, nous fait passer la note suivante :

« Trouver le moyen de faire sauter les mines dans le même signal, à la plus grande distance, sans être obligé de creuser lentement sous terre, pour disposer les méches dont l'effet manque souvent. Cette invention, dont les citoyens Cuval & Filoque, physiciens de Caen, sont les auteurs, peut être d'une utilité réelle dans les circonstances. J'ai vu trois fois répéter l'expérience avec un égal succès chez le ministre de la guerre, & j'en ai conclu qu'on pourroit, à très-peu de frais, donner des lavemens de mitraille à MM. de la contre-révolution. Pour remplir cette objet, il ne faut

qu'un électrophore, une bouteille de Leyde, & du fer.»

§. Quoique nous ressemblions à l'homme de Terence, & que nos mains ne voyent que ce qu'elles touchent, nous allons transcrire également une lettre signée Jomilly, curé de la paroisse Saint-Jean de Caen, & que nous avons regardée, & que nous avons dû regarder comme une plaisanterie tant soit peu aristocratique. Nous la donnons pour ce qu'elle vaut.

*Jomilly, curé de Saint-Jean de Caen, à ses compatriotes.*

... » Oui, mes chers compatriotes, je l'ai trouvée, cette machine qui pourroit jeter la terreur parmi les nations qui osent nous déclarer la guerre; je l'ai trouvée cette mécanique qui, placée dans un cheval de bois creux, ferait mouvoir des ailes & qui porteroit un cavalier qui la ferait manœuvrer à volonté. Si la République veut en faire la petite dépense, je me flatte de lui dresser une cavalerie volante. Que ma jouissance seroit grande de donner à ma patrie une découverte utile à son bonheur & à sa gloire qui m'interresseront toujours, &c. »

§. Il y a, une fatalité bien inconcevable répandue sur toutes nos armées! Au milieu de leurs succès, elles manquent de tout. Malgré notre aversion pour les dénonciations, nous ne pouvons nous empêcher d'en attribuer la cause à nos généraux: quoi! nous avons le général *Meunier*, & nos armées manquent souvent de pain! nous avons le général *Souiller*! & nos soldats marchent pieds nus! nous avons le général *Boucher*! & ils mangent très-rarement de la viande! nous avons le général *Mouton*! & ils manquent de couvertures! nous avons le général *Gillet*! & ils s'enrhument de la poitrine! Il n'y a que le général *Bonnet*, dont nous n'avons pas entendu dire du mal, quoiqu'en général la partie de l'armée qui est sous son commandement, soit certainement une des plus foibles. (*Feuille du matin.*)

§. Sur la demande faite par Marie-Antoinette de quinze chemises pour son fils, attendu que sur vingt-quatre qu'il a, il y en a neuf anciennement faites qui lui sont devenues trop courtes, parce qu'il grandit chaque jour sensiblement.

Le conseil de service au Temple, délibérant, a arrêté, que cette demande seroit renvoyée au con-

seil-général, pour y être fait droit s'il y a lieu. Pour extrait conforme au registre. Signé les commissaires du Temple.

Le conseil-général a accordé les quinze chemises demandées.

§. Le citoyen Paris, chargé par le pouvoir exécutif d'une mission dans la Belgique, pour faire mettre à exécution le décret du 15 décembre, craignant que la conformité de nom, de taille & de ressemblance avec l'assassin de Michel le Pelletier, ne l'exposât aux traits de la vengeance des citoyens patriotes dans les endroits de son passage, a demandé qu'il lui fût permis de changer de nom; celui de *Fabricius* lui ayant paru digne d'un républicain, il a dit qu'il desiroit qu'il lui fût permis de le substituer au sien; le citoyen Godard occupoit le fauteuil.

Le conseil-général a donné acte à Paris de sa déclaration, & l'a autorisé à changer le nom de Paris qu'il portoit en celui de *Fabricius*.

Boucher-René, après avoir fait, sur cet arrêté, des observations très-sages & très-judicieuses, a proposé, que, par amendement à l'arrêté, le conseil ajoutât qu'il ne seroit permis au citoyen Paris de changer de nom que provisoirement, sauf à lui à se pourvoir par-devant qui il appartiendroit, pour y être définitivement & légalement autorisé.

L'amendement proposé par Boucher-René n'a pas été appuyé, & l'arrêté a été maintenu.

§. En annonçant dans notre feuille de mardi dernier, la proposition faite aux citoyens de Paris, par le général Santerre, de se défaire de leurs chiens & de leurs chats, pour augmenter nos subsistances de dix sacs de farine par jour; nous étions loin de prévoir l'effervescence qu'a produit cette proposition. Elle est telle, parmi une certaine classe de femmes, que craignant pour leurs chiens & leurs chats, une Saint-Barthélemi, elles ne parlent de rien moins que d'étrangler le général Santerre qui, disent-elles, mange plus dans un seul repas que dix gros dogues de la capitale dans toute la semaine. La plus modérée de ces femmes proposoit gravement hier, de mettre aux trousses du général, tous les chiens & chats de Paris, & il faut convenir qu'il auroit de la peine à s'en défendre, car on en compte plus de trois cent mille.

§. *Felix Wimpffen* aux troupes qui ont servi sous ses ordres au mémorable siège de Thionville, salut.

« Citoyens frères d'armes, des canonniers venant soi-disant de Thionville, & une prétendue députation de cette ville, m'ont dénoncé aux Jacobins de Paris & à la convention nationale, disant que j'avois désespéré du salut de la place confiée à ma défense; que je n'avois pris aucune mesure pour repousser l'ennemi; 3°. Que j'avois exercé sur ma garnison des actes arbitraires & vexatoires.

Cette dénonciation court l'univers, son but est de me décrier dans les armées; de me mettre dans l'impossibilité de continuer à être utile à la République, & de concourir à son salut.

Si ces allégations sont fondées, si vous en avez d'autres à me produire, je vous somme, au nom de la patrie, de les publier par la même voye dont je me fers pour les faire connoître. Si, au contraire, elles sont fausses, si je mérite votre estime & votre confiance, j'en appelle à vos cœurs pour vous dire ce que vous avez à faire. — Depuis longtemps je fais que l'ennemi entretient au milieu de nous de faux patriotes à gages, qui le servent de la seule manière qu'on peut le servir encore; il est de votre devoir & du mien d'apprendre au peuple à quel signe l'on peut reconnoître cette (. . . . .) la plus dangereuse espèce des traîtres. Ce signes, ce sont les dénonciations dont ils poursuivent ceux qui annoncent quelques talens, afin de les réduire à la nullité. »

#### C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

*Séance extraordinaire du jeudi 7 au soir.*

Bréard est élu président. Le Cointre Puyravaux, Choudieux & Lamarck sont élus secrétaires.

On admet des députés de Thionville, qui viennent réclamer l'indemnité qui leur a été accordée; sur cinq millions accordés au département de la Moselle, ils n'ont obtenu que cent mille écus. Renvoyé au comité des finances.

*Séance du vendredi 8 février.*

Une lettre de Cocheler, commissaire du pouvoir exécutif dans la Belgique, chargé d'y veiller l'exécution du décret du 15 décembre, annonce

les nouvelles & heureuses dispositions des Belges, qui commencent à n'être plus dupes de leurs prêtres & de leurs nobles.

Les commissaires de la convention dans la Belgique, écrivent d'Ostende, du 2, qu'avant de quitter Gand, ils ont passé en revue la garnison de cette ville, montant à 3 mille Belges, qu'ils l'ont trouvé dans la meilleure disposition; que les magasins sont bien approvisionnés; qu'il ont vu Dumodrier à Ostende, qui se rend à Anvers, & qu'à l'arrivée du courrier extraordinaire, le premier février, on a mis un embargo sur les navires prussiens, autrichiens, hollandais & anglais.

Les notaires de Lyon ont été destitués de leurs fonctions par la commune, qui leur a refusé un certificat de civisme. Ils s'adressent à la convention, qui passe à l'ordre du jour, sur ce que les notaires doivent s'adresser aux autorités constituées.

Un député de la garnison d'Huningue vient, au nom de la société patriotique de la garnison & des habitans de cette ville, applaudir à la mort du tyran des Français, & pleurer sur la tombe de le Pelletier. Il demande des canons & le général Ferrière. Renvoyé au pouvoir exécutif.

Une députation du club des fédérés voués à la défense de la République, une & indivisible, alarmés de la procédure qu'on fait contre les auteurs & complices des journées des 2 & 3 septembre, vient demander qu'on tire à jamais le rideau sur ces scènes sanglantes qui tiennent à la journée du 10 août. Alors s'élève une discussion très-animée pour & contre le rapport du décret qui ordonne d'informer contre les auteurs de cette journée. Un décret suspend les procédures & renvoie au comité pour faire un rapport sur trois jours.

Lamarck, secrétaire, en donnant son opinion, s'étoit permis de dire que, dans un certain côté, il y avoit des hommes beaucoup plus intolérans pour les massacres de septembre que pour ceux d'Avignon. Cette sortie lui a attiré des apostrophes très-violentes qui sont tombées, leur auteur s'étant rappelé lui-même à l'ordre.

La convention a ensuite fixé la quotité des secours qu'elle accordera tant aux soldats qu'aux volontaires nationaux qui seront mis, par leurs blessures, hors d'état de servir.